



 *Les crèches d'entreprise : un sacré avantage  
pour l'entreprise, les parents et les communes !*

Imaginez un instant : une réunion qui se prolonge, un dossier important à boucler et la crèche qui ferme dans dix minutes ! Bref : l'horreur ... à moins que vous n'ayez la chance d'être employé(e) par une entreprise qui propose à ses salariés une crèche sur leur lieu de travail !

Les premières crèches d'entreprise ont vu le jour aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, sous l'impulsion de quelques pionniers. Dès le début des années 80, l'entreprise californienne de vêtements de sport Patagonia a mis en place dans ses locaux un « Centre de Développement de l'Enfant ». Anita Roddick, fondatrice de The Body Shop, a elle aussi créé en 1990 une crèche de grande qualité au siège social de l'entreprise à Littlehampton : *« ce centre est au cœur de notre politique de soutien des familles. [...] C'est également un message à l'attention de nos salariés sur l'importance que nous accordons à leurs enfants et sur le fait que notre engagement envers eux, hommes ou femmes, ne faiblit en aucune façon lorsqu'ils deviennent parents ».*

Des sociétés spécialisées dans la création et la gestion des crèches d'entreprise sont apparues : la société américaine Bright Horizons a ainsi ouvert sa première crèche en 1986. Elle en gère aujourd'hui plus de 500, dans un esprit très professionnel et créatif. Ces crèches sont même devenues au fil des ans de véritables centres de services de proximité pour les parents. Entreprise responsable au service des entreprises responsables, Bright Horizons a elle-même été primée en janvier 2004 par le magazine Fortune qui l'a classée dans la liste des « 100 Best Companies to Work For ». Et la mission de l'entreprise s'est aussi étendue avec la création de Horizons Initiative, un service à but non-lucratif qui s'occupe d'enfants de sans-logis.

En France, seules quelques entreprises proposent, parfois depuis les années quarante, des crèches privées : Le Crédit Lyonnais, Aventis ou encore Libération, qui a créé et gère la crèche « Les Petits du Canard » pour ses employés, dont les horaires sont souvent atypiques. Jusqu'à présent, la complexité administrative du sujet et le coût dissuasif de ces crèches en limitaient le développement dans l'hexagone.

Mais la réforme « révolutionnaire » approuvée le 10 février dernier par la CNAF va provoquer un appel d'air susceptible de créer près de 4 000 places en crèches privées subventionnées. De quoi s'agit-il ? Parmi les 200 millions d'euros débloqués sur 2004-2007 dans le cadre du Plan Crèche annoncé en avril 2003 lors de la Conférence de la Famille, près de 20 % seront consacrés au développement de crèches privées subventionnées.



Pour être subventionnée, une crèche doit respecter le barème CNAF en vigueur pour la participation parentale (de 5 à 20 euros par jour par enfant suivant les ressources) ainsi que le principe de mixité sociale. Elle bénéficie alors d'une aide à l'investissement (pouvant aller jusqu'à 10 000 euros par place de crèche créée) et d'une aide au fonctionnement pouvant couvrir jusqu'à 40% des frais de gestion de la crèche. Un coup de pouce qui devrait inciter les grandes entreprises et des pôles de PME à faire appel à des structures privées subventionnées pour ouvrir et gérer une crèche d'entreprise ou interentreprises, d'autant plus que les entreprises bénéficieront aussi d'un crédit d'impôt de 25% sur le montant de leurs investissements et de leurs frais de fonctionnement.

Plusieurs structures privées françaises proposent aujourd'hui leurs services aux entreprises désireuses de se lancer. Les Petits Chaperons Rouges ont démarré dès 2000, suivis depuis par d'autres initiatives. Jean-Emmanuel Rodocanachi, Directeur Général des Petits Chaperons Rouges, explique : *« Les avantages de la crèche d'entreprise subventionnée sont nombreux, tant pour l'entreprise, qui fidélise et motive son personnel, encourage à la reprise du travail après le congé maternité et se positionne en entreprise socialement responsable, que pour les parents qui concilient mieux vie professionnelle et familiale, ou enfin pour les communes, qui bénéficient à moindre coût, au titre de la mixité sociale, de places au sein de la crèche. Chaque crèche bénéficie de plus d'un projet pédagogique sur mesure respectant le rythme propre des enfants »*. Plusieurs entreprises travaillent actuellement, avec Les Petits Chaperons Rouges, à la mise en place de telles crèches qui devraient voir le jour fin 2004/début 2005. ►

**Pour en savoir plus :**

[www.brighthorizons.com](http://www.brighthorizons.com) et [www.horizonsinitiative.org](http://www.horizonsinitiative.org)

[www.les-petits-chaperons-rouges.com](http://www.les-petits-chaperons-rouges.com) (création et gestion de crèches en entreprise subventionnées)

[www.crèche-attitude.fr](http://www.crèche-attitude.fr) (mise en place de crèches associatives)

[www.babilou.com](http://www.babilou.com) (mise en place de jardins d'éveil privés, non subventionnés)